cfaib
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DES INDUSTRIES DU BOIS

FORMATION DIPLÔMANTE EN APPRENTISSAGE

ACTIVITÉS VISÉES :

Le CAP, spécialité « Conducteur Opérateur de Scierie » a pour objectif de former les Opérateurs.rices qui participent à la réalisation de produits destinés à la seconde transformation (menuiserie, charpente, ébénisterie), à partir du bois brut issu de l'exploitation forestière, au sein d'entreprises de première transformation du bois (scierie).

CAP

CONDUCTEUR OPÉRATEUR DE SCIERIE

LE MÉTIER

L'Opérateur.rice Conducteur de Scierie intervient dans les entreprises de transformation du bois pour réaliser différents produits bruts et valorisés. Il.Elle est amené.e à utiliser des machines-outils de plus en plus perfectionnées, intégrant notamment des systèmes informatisés. Il.Elle possède des connaissances approfondies du matériau bois et des techniques de réglage et de conduite des machines de scierie.

Au sein de l'entreprise, son activité consiste à intervenir sur l'ensemble de la chaine de transformation du bois :

- Réceptionner et sélectionner des bois abattus,
- Réaliser les différentes opérations de sciage afin d'obtenir des produits commercialisables (pièces de charpente, planches de menuiserie…)
- Traiter, sécher, fabriquer des produits finis tels que des lames de parquet, de lambris, des éléments de chalets ou de maisons à ossature bois,
- Affûter les outils de coupe,
- Participer à des opérations de maintenance du parc machine et à l'entretien des outils de coupe.

L'ensemble de ces activités est réalisé en prenant en compte la gestion et la préservation de l'environnement et le respect des règles de sécurité.

COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Analyse technologique d'une situation professionnelle
- Réalisation d'une production
- Travaux de préparation de la production

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 15 à 29 ans, ou plus pour les personnes en situation de handicap
- Avoir suivi la classe de 3ème, du secondaire, être titulaire d'un CAP ou d'un BEP
- Admission définitive après signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise

LA DURÉE DE LA FORMATION

- En **1, ou 2 ans**, selon le profil initial de l'Apprenti.e
- 14 semaines par an au CFAIB
- 33 semaines par an en entreprise

DÉLAIS D'ACCÈS

Délai d'accès variable selon la date de candidature. Etapes à suivre avant admission : dossier de candidature, visite du CFAIB et rencontre avec le responsable et/ou le formateur référent, positionnement, stage ou visite avec une ou des entreprises.
Rentrée habituelle des apprentis : septembre ou octobre. Possibilité d'intégrer la formation à tout moment de l'année (selon le planning d'alternance établi).

LES POURSUITES D'ÉTUDES / PASSERELLES

- BAC Professionnel Technicien de Scierie
- BAC Professionnel Pilote de Ligne de Production
- BAC Professionnel Forêt
- Passerelle vers CAP Mécanicien Affûteur

MÉTIERS

- Opérateur.rice de scierie
- Opérateur.rice transformation bois
- Opérateur.rice de production
- Conducteur.rice d'équipements industriels

cfaib
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DES INDUSTRIES DU BOIS

FORMATION DIPLÔMANTE EN APPRENTISSAGE

CAP CONDUCTEUR DE SCIERIE

LE PROGRAMME DE FORMATION

Enseignement général :
Français
Histoire et Géographie
Prévention, Santé et Environnement
Mathématiques
Sciences Physiques
Education Physique et Sportive

Enseignement professionnel :
Technologie de la Scierie
Atelier Scierie
Mécanique et Dessin Industriel
Technologie Maintenance
Atelier Maintenance
Technologie Affûtage
Atelier Affûtage

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel avec alternance entre Centre de Formation et Entreprise.
En centre de Formation, alternance entre apports théoriques et mises en situation pratiques en atelier.
Moyens : salles de formation équipées pour utilisation de supports pédagogiques classiques et numériques / plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques à la certification.

MODALITÉS D'EVALUATION

Les connaissances et savoir-faire de l'apprenant.e sont évalués tout au long de la formation par l'équipe pédagogique, via des bilans semestriels.
Les modalités d'examen du CAP respectent le règlement d'examen du référentiel du diplôme établi par le Ministère de l'Education Nationale. Les épreuves sont organisées en cours de formation (CCF) et/ou à l'occasion d'épreuves ponctuelles.

TARIF

Formation payée par les OPCO.
Gratuité de la formation pour l'apprenant.e.

RENSEIGNEMENTS & CANDIDATURE

Pour tout renseignement complémentaire, merci de remplir le questionnaire en ligne :
https://cfaib.fr/acces-et-contact
ou nous contacter via nos coordonnées ci-dessous.

CFAIB – 24 rue Henri Barbusse 40410 MORCENX – **05 58 83 03 49** – **contact@cfaib.fr**